

adopté

le 16 nov. 1972.

S É N A TPREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) relatif au statut juridique de ladite Organisation en France, signé à Meyrin (Genève) le 16 juin 1972, constituant révision de l'Accord signé le 13 septembre 1965.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) relatif au statut juridique de ladite

Voir les numéros :

Sénat : 50 et 60 (1972-1973).

Organisation en France, signé à Meyrin (Genève) le 16 juin 1972, dont le texte est annexé à la présente loi, constituant revision de l'Accord signé le 13 septembre 1965 (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 50 (1972-1973) Sénat.